

# Championnat Fédéral Sport d'Entreprise 2013 Promotion

### Art. 1 – Organisation.

- A- Le championnat fédéral promotion se déroule scratch en équipe de 4.
- B- Il est organisé en 2 phases :
  - Une phase régionale les 13 et 14 Avril 2013.
  - Une phase nationale les 25 et 26 mai 2013 à ANNECY.
- C- Dans chacune des phases régionale et nationale, les égalités au score sont traitées conformément aux dispositions de l'article 23.1 du règlement sportif.

### Art.2 - Participation.

- A- Ce Championnat se déroule suivant la formule de la moyenne plafonnée,
  - 1- Le total des moyennes additionnées des 4 joueurs (euses) sur les pistes doit être égal ou inférieur à 680.
  - 2- Le listing de référence est celui de Février 2013.
  - 3- La règle de prise en compte des moyennes est celle prévue par dans la réglementation fédérale en vigueur au moment de la compétition.
- B- Le Championnat de France est ouvert aux licencié(e)s en règle avec la FFBSQ et détenteurs d'une licence mixte représentant la même entité corporative.
- C- La composition des équipes peut être masculine, féminine ou mixte.
- D- De la phase régionale à la phase nationale, chaque équipe ne peut utiliser plus de 6 joueurs (euses) avec un maximum de 5 joueurs (euses) par phase.
- E- De la phase régionale à la phase nationale, aucun joueur (euse) ne peut faire partie de deux équipes différentes.
- F- Les conjoints ou enfants à charge (catégories minime, cadet et junior) sont autorisés à participer, sous réserve d'être détenteur d'une licence mixte délivrée au titre de l'entité corporative concernée et à la condition qu'il n'y ait pas plus de deux ayants droit par équipe sur les pistes.

### Art.3 - Engagements.

L'entreprise fait parvenir, à sa ligue (ou CSR bowling dans les ligues multidisciplinaires), le bulletin d'engagement, édité et transmis par le CNB, accompagné des droits fixés à 64 € par équipe (hors frais des parties). Le paiement se fait selon les modalités d'inscription définies par la ligue (ou CSR) qui fixe la date limite de réception des bulletins.

# Art.4 – Phase régionale.

- A- La phase régionale, qualificative pour la phase nationale, se déroule dans la région administrative concernée si au moins 3 équipes sont inscrites. Si ce minimum n'est pas atteint, cette phase régionale se déroule conjointement avec une autre région administrative de l'inter-région concernée (sauf La Martinique, La Réunion, la Guyane et la Nouvelle-Calédonie) ; dans ce cas, c'est la région administrative totalisant le plus grand nombre de participants qui organise la compétition.
- B- Le lieu de la compétition est choisi par la ligue (ou CSR).
- C- Cette dernière est responsable de l'organisation de cette phase ; elle nomme le ou les arbitres, établit les horaires en accord avec les centres, attribue les pistes, encaisse les frais de parties (3,16 € par partie et par joueur) auprès des participant(e)s, règle les frais de parties au centre d'accueil et procède à l'achat et à la remise des récompenses.
- D- Chaque équipe effectue 2 séries consécutives de 3 lignes avec changement de paire de pistes à l'issue de la première série.
- E- Le titre de Champion(ne) de Région est attribué sur le total des 6 parties, sous réserve de la participation d'au moins trois équipes de la région.
- F- Pour une région dont la phase régionale se déroule dans une autre région administrative, le titre de Champion(ne) de Région n'est pas décerné.
- G- Le nombre de qualifié(e)s pour la phase nationale, par région, est fonction du nombre d'engagé(e)s; il est communiqué par le Comité National Bowling, au moins 10 jours avant la date de la phase régionale.
- H- Les vainqueurs régionaux sont automatiquement qualifiés pour la phase nationale.
- I- En cas de forfait, la ligue organisatrice procède au repêchage des équipes dans l'ordre du classement de la phase régionale. La date limite des repêchages est fixée au vendredi 17 mai 2013.
- J- Les équipes forfaits pour la phase nationale sont tenues de le faire savoir à leur ligue (ou CSR) avant la date limite fixée au paragraphe ci-dessus.

### Art.5 - Phase nationale.

- A- Elle est organisée par le CNB.
- B- Ce dernier est responsable de l'organisation de cette phase ; il nomme le ou les arbitres, établit les horaires en accord avec le centre, attribue les pistes, règle les frais de parties au centre d'accueil et procède à l'achat et à la remise des récompenses.
- C- La phase nationale réunit les 48 équipes qualifiées (Vainqueurs de régions et équipes qualifiées au prorata national) lors des championnats régionaux.
- D- Les conditions de jeu sont définies par la commission technique du CNB au plus tard un mois avant la compétition.
- E- Déroulement de la compétition :
  - Qualifications : Chaque équipe effectue 2 séries consécutives de 3 parties avec décalage de 5 pistes vers la droite à la fin de la 1ère série.

- Demi-finale : Les 32 meilleures équipes, à l'issue des qualifications, sont retenues pour cette demi-finale qui se dispute sur 3 lignes sans décalage. Les scores des qualifications sont conservés.
- Finale : Les 16 meilleures équipes à l'issue de la demi-finale sont qualifiées pour cette finale qui se dispute sur 3 lignes sans décalage. Les scores des qualifications et de la demi-finale sont conservés

# Art.6 – Titre décerné.

A l'issue de cette finale, le CNB décerne à la première équipe le titre de Champion Fédéral Sport d'Entreprise 2013 Promotion.

### Art.7 - Divers.

- A- Tous les règlements généraux de la FFBSQ sont applicables cette épreuve.
- B- Le CNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.